

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT - 41350

Objet : Arrêté n° 2026-92 portant délégation de fonctions et de signature à Frédéric WEINLING, conseiller municipal

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt :

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur Frédéric WEINLING en qualité de conseiller municipal** ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur Frédéric WEINLING, conseiller municipal,**

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Frédéric WEINLING, conseiller municipal pour exercer les attributions suivantes :

STRATEGIE DE COMMUNICATION	Proposer une stratégie de communication de la commune	
	Veiller à la cohérence graphique de la commune : logo, charte...	
	Planifier les temps forts de communication	
SUPPORTS MUNICIPAUX	Piloter la rédaction du bulletin municipal	Rédaction, collecte des infos, relecture
	Suivi des publications	Affiches, flyers, brochures...
	Veiller à la clarté et à l'accessibilité des contenus	
COMMUNICATION NUMERIQUE	Site internet de la commune	Mise à jour en cas d'absence de l'agent en charge
	Animation des réseaux sociaux	Publication Réponses aux habitants
	Pilotage Panneau Pocket	Mise à jour en cas d'absence de l'agent en charge
	Veille de la mise à jour des informations pratiques	
VALORISATION DES ACTIONS MUNICIPALES	Informier et valoriser les projets, réalisation et événements de la commune Donner de la visibilité aux initiatives locales	
	Pilotage de la photothèque Réalisation de vidéos, reportages	
INFORMATIONS AUX HABITANTS	Diffuser des informations importantes	Travaux, alertes, changements de services...
	Faciliter la compréhension des décisions municipales	
RELATIONS AVEC LES ACTEURS LOCAUX	Relais d'information avec les associations	

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260331-ACC2026-92-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2026

	Coordination avec les autres élus pour collecter les informations Lien avec les partenaires : CAB, institutions...	
	Relation avec la presse, médias locaux	
COMMANDE PUBLIQUE : PREPARATION DES MARCHÉS DU SERVICE		Dans le respect du guide local de la commande publique

ARTICLE 2 :

Tous les actes, courriers, arrêtés ou décisions, signés dans le cadre de cette délégation, porteront la mention suivante :
« Pour le maire, le conseiller municipal délégué ».

ARTICLE 3 :

Le délégataire rendra compte régulièrement à madame le maire des actes accomplis dans le cadre de cette délégation, sans préjudice de son pouvoir d'exercer elle-même les attributions déléguées.

ARTICLE 4 :

La présente délégation prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée, pour toute la durée du mandat municipal, sauf en cas de cessation des fonctions du délégataire.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Transmission de la copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier,
- L'élu concerné,
- La directrice générale des services,
- Les responsables de service concerné.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis au représentant de l'Etat le : 01/04/2026
Publié le : 01/04/2026
Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le 31 mars 2026



Le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET